

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 3576

présenté par
Mme Beaudouin-Hubiere

ARTICLE 15

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« aa) À la fin du premier alinéa, les mots : « montant fixé par voie réglementaire » sont remplacés par les mots : « cinquante millions d'euros ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel. Afin que les achats publics agissent en véritables leviers de la transition environnementale et sociale sur les territoires, il s'agit d'augmenter significativement le nombre d'acheteurs soumis à l'adoption d'un SPASER. Le présent amendement poursuit cet objectif en réduisant le seuil de dépenses d'achats au-dessus duquel les acheteurs publics doivent adopter un SPASER.